



Formation professionnelle supérieure

Plâtrier(-ère) constructeur(-trice) à sec



Chef de chantier (cours préparatoires)

Coût de la formation	Fr. 13 700.00
Taxe d'examen	Fr. 1 000.00
Subvention fédérale (Aucune à ce stade de la formation)	- Fr. 0.00
Subvention FFPP (1/3 des frais d'écolage, d'inscr. et d'examen, au max. 2000)	- Fr. 2 000.00
Contribution paritaire (50% frais de cours et d'examen, au max. 4000)	- Fr. 4 000.00
Prix ANEPP (uniquement pour les affilié de l'ANEPP)	- Fr. 500.00
Subvention Fonds professionnel romand FP3	- Fr. 700.00
Solde	Fr. 7 500.00

Brevet fédéral de contremaître (formation à 8 modules)

Coût de la formation	Fr. 13 600.00
Taxe d'examen	Fr. 1 500.00
Subvention fédérale (50%, max. 9500, cours chef de chantier inclus)	- Fr. 9 500.00
Contribution paritaire (50% frais de cours et d'examen, au max. 3000)	- Fr. 3 000.00
Prix ANEPP (uniquement pour les affilié de l'ANEPP)	- Fr. 1 000.00
Subvention Fonds professionnel romand FP3	- Fr. 1 500.00
Solde	Fr. 100.00

Maîtrise fédérale (formation à 6 modules)

Coût de la formation	Fr. 10 200.00
Taxe d'examen	Fr. 1 500.00
Subvention fédérale (50%, max. 10500)	- Fr. 5 100.00
Contribution paritaire (50% frais de cours et d'examen, au max. 3000)	- Fr. 3 000.00
Prix ANEPP (uniquement pour les affilié de l'ANEPP)	- Fr. 1 500.00
Subvention Fonds professionnel romand FP3	- Fr. 2 000.00
Solde	Fr. 100.00

Tous les montants indiqués peuvent varier selon plusieurs facteurs, mais présentent une vision global des coûts. De plus chaque subvention est soumise à conditions selon les règlements auxquelles elles sont soumises

Version: 23 janvier 2023